

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SIRAH DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydraulique (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membre présents : 11

Vote : 13

Date de la convocation : le 10 décembre 2021

Secrétaire de séance : M. François THOMAS

Présents : M. ALADENISE Pascal (Rezay), M. AUPETIT Fabrice (Beddes), M. BONNET Michel (St Baudel), M. DESABRES Claude (Châteaumeillant), M. FRAULAUD Jacques (Culan), M. GORGE Jean-Pierre (Morlac), M. HERAULT Gilles (Ardenais), M. LEJOT Pascal (Maisonais), Mme LERUDE Florence (Sidiailles), M. THOMAS François (St Jeanvrin), M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

Absents : M. BARRET Fabrice (Le Châtelet), M. BEDOUILLET Gérard (Venesmes), M. BISSON Patrick (Ineuil), M. BONNEAU Jacky (Saint Maur), MME BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois), MME BOUVAT MARTIN Catherine (Préveranges), MME BRAUTIGAM Margot (Touchay), M. CHAGNON Bruno (Reigny), M. CHAMPAGNE Dominique (Lignièrès), M. CLEMENT Fabien (Vesdun), M. COLLIN Pascal (Marçais), M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch), M. DURAND Gérard (Saint Saturnin), MME HUE Isabelle (Montlouis), MME JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon), M. LEBRERO Roger (Chezal Benoît), M. Daniel GAILLARD (La Celle Condé), M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry), MME SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignièrès), MME WOZNIAK Angélique (Villecelin).

Pouvoir : M. CHAMPAGNE Dominique a donné pouvoir à M. BONNET Michel.

MME BOUCHEROLLES Valérie a donné pouvoir à M. AUPETIT Fabrice.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 30 Mars 2021,
- Création du poste de chargée de mission « Rivières » Mme Maëlle MANIGAUD,
- Remboursement des frais pour la chargée de mission,
- Remboursement des frais pour la visite médicale,
- Achat ou location d'un véhicule pour le Syndicat,
- Achat d'un ordinateur portable et d'un téléphone,
- Modification budgétaire,
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h45.

Il annonce que suite au départ de la secrétaire du bureau Mme Carole MENET, le Syndicat est à la recherche d'un(e) remplaçant(e). Les communes et les établissements alentours en ont été avertis et sollicités.

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 30 Mars 2021 :

Madame Florence LERUDE prend la parole pour exprimer sa surprise de voir figurer l'objet de la délibération du Contrat Territorial Milieu Aquatique avec le paragraphe « Questions diverses ». Selon elle, la délibération aurait dû être mentionnée bien plus tôt dans le compte rendu. Monsieur Fabrice AUPETIT évoque un problème de mise en page dans la rédaction du compte rendu. Messieurs Rémy VAN COSTER et Gilles HERAULT conseillent de prêter attention à l'ordre de priorité dans les paragraphes des comptes-rendus.

L'approbation du compte rendu du Comité Syndical du 30 Mars 2021 est soumise au vote :

- 12 pour
- 1 contre : Mme LERUDE
- 0 abstention

Le Comité Syndical émet un avis favorable à la majorité des membres présents.

Création du poste de chargée de mission « Rivières » Mme Maëlle MANIGAUD :

Le Comité syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- De créer un emploi non permanent dans le grade d'Ingénieur Catégorie A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

Élaboration et suivi du Contrat Territorial Milieu Aquatique du SIRAH sur l'Arnon ;

Gestion technique et administrative : engager et suivre l'étude, suivre les dossiers administratifs, réaliser les demandes de subventions, préparer les contenus ;

Animation, médiation, conseil technique : coordination et médiation entre les différents acteurs, animation de réunions, élaboration de supports de communication, information et sensibilisation, surveillance, etc., pour une durée prévisible de 1 an renouvelable, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Cet agent assurera les fonctions de chargé de mission à temps complet.

Il devra justifier de Bac +3 à +5, dans le domaine de l'environnement et des milieux aquatiques

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Ingénieur Catégorie A.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 528, indice majoré 452 du grade de recrutement.

- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

- De modifier le tableau des effectifs.

Remboursement des frais pour la chargée de mission :

Monsieur le Président mentionne le remboursement des frais d'hébergement sur place de la chargée de mission, en expliquant que Madame Maëlle MANIGAUD, originaire des Hautes-Pyrénées, n'a pas encore de logement sur le territoire et s'est déplacée sur quatre jours pour assister aux réunions.

Le remboursement des frais pour la chargée de mission est soumis au vote :

- 13 pour
- 0 contre
- 0 abstention

A l'unanimité, le remboursement des frais pour la chargée de mission est approuvé.

Remboursement frais pour la visite médicale :

Monsieur le Président évoque la nécessité d'effectuer une visite médicale pour une première embauche dans la fonction publique, ce qui est le cas de madame Maëlle MANIGAUD. Le rendez-vous doit être pris par la chargée de mission chez un médecin agréé. Le manque de docteurs présents sur le territoire et la possibilité d'effectuer une visite dans les Hautes-Pyrénées sont mentionnés.

Le remboursement des frais pour la visite médicale de la chargée de mission est soumis au vote :

- 13 pour
- 0 contre
- 0 abstention

A l'unanimité, le remboursement des frais de la visite médicale est approuvé.

Achat ou location de véhicule pour le Syndicat :

La mise à disposition d'un véhicule de service pour le syndicat est abordée par Monsieur le Président, avec des possibilités de subventions à préciser. Ce véhicule servirait à la chargée de mission dans le cadre de ses déplacements sur le terrain et dans le cadre de son travail. Il rappelle qu'aucun devis n'a encore été établi et que la création de celui-ci sera signalée. Compte tenu du délai de mise à disposition du véhicule, Madame Maëlle MANIGAUD effectuera ses premiers déplacements avec son véhicule personnel. Les frais liés à ces déplacements seront pris en charge par le syndicat.

L'achat/la location d'un véhicule pour le syndicat a été soumis au vote :

- 12 pour
- 1 contre : Mme LERUDE
- 0 abstention

Le Comité Syndical émet un avis favorable pour l'achat ou la location d'un véhicule.

Achat ordinateur portable et téléphone :

Monsieur le Président ajoute qu'il faut également fournir à la chargée de mission un ordinateur et un portable, et précise que ce matériel sera propriété du SIRAH sur l'Arnon. Madame Maëlle MANIGAUD complète en mentionnant la nécessité de disposer de certains outils de terrain (bottes, mire graduée, etc.), et propose de se renseigner auprès des autres chargés de mission des syndicats de rivière du Cher.

Il est ensuite évoqué le lieu de travail de la chargée de mission : un bureau est mis à disposition au siège de la communauté de communes Berry Grand Sud, dans une pièce partagée. La mairie de Beddes est également mise à disposition et permettra à la chargée de mission de bénéficier de plus d'espace de travail. Monsieur Fabrice AUPETIT fait part de son souhait d'investir dans un lieu de travail pour le SIRAH séparé de la communauté de communes, avec un espace de travail plus confortable.

L'achat d'un ordinateur et d'un téléphone portable a été soumis au vote :

- 13 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'achat d'un ordinateur et d'un portable.

Modification budgétaire :

Monsieur le Président prévient qu'une modification budgétaire doit être effectuée en raison d'un décalage dans le passage de l'année 2020 à l'année 2021. Un manque de 1103.54€ est relevé sur le compte des indemnités et sera compensé comme suit :

Dépenses	Chapitre 065	6531	Indemnités	+1104€
Dépenses	Chapitre 011	6068	Autres fournitures	-1104€

La modification budgétaire a été approuvée à l'unanimité avec :

- 13 pour
- 0 contre
- 0 absence

Questions diverses :

Monsieur Fabrice AUPETIT termine l'ordre du jour en résumant les derniers événements notoires du Syndicat :

- Une visite à Saint Georges-sur-Arnon a été effectuée dans le cadre de travaux de restauration de cours d'eau,
- Une réunion concernant les Espaces Naturels Sensibles a été conduite à Sidiailles, afin de déterminer les actions à mener,
- Une réunion du SAGE a eu lieu, durant laquelle les membres du syndicat et les partenaires ont été présentés,
- Une réunion avec l'Etablissement Public Loire a été organisée afin de discuter des actions à mener sur le territoire.

Monsieur le Président et Madame Florence LERUDE ont discuté de la pertinence et de la nécessité de mettre en place ces fiches actions sur le territoire dans le cadre des ENS.

Rémy VAN COSTER demande des précisions quant aux activités de l'association Nature 18, et relève des interventions sur le territoire et ses cours d'eau par l'association sans signalement au préalable. La question n'est pas élucidée.

Une dernière réunion ayant eu lieu à Touchay est mentionnée, qui concernait la zone Natura 2000 et les subventions accordées aux propriétaires agricoles situés dans cette zone.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical d'avoir répondu à l'appel.

N'ayant plus de questions, le Président clôt la séance à 12h30.

